

Réunion du 14 décembre 2021

Présentation du SPANC par le SIVOM :

Le Président et des agents du SIVOM Nord Allier à Saint –Menoux sont venus présenter le SPANC(service public d'assainissement non collectif)

Délibération N° 35-2021

Objet : Nouvelles modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu l'article L. 423-3 du Code de l'urbanisme relatif à la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article [L. 112-8](#) du Code des relations entre le public et l'administration (CPRA) qui pose le principe du droit des usagers, après s'être identifiés, de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu l'article L. 112-9 du Code des relations entre le public et l'administration (CPRA) relatif à l'obligation de mise en place de téléservices et de rendre accessibles leurs modalités d'utilisation ;

Vu l'article L. 112-11 relatif aux modalités pratiques d'échanges par voie électronique ;

Vu le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalités d'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 422516 en date du 27 novembre 2019

Le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions réglementaires précitées et dans le but de simplifier les relations entre l'Administration et les citoyens, la Commune a fait le choix de se doter d'un service de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'occupation des sols.

Il s'agit de la plateforme SVE IDE'AU déployée par AtReal et raccordée au logiciel d'instruction OpenADS.

Ce service est mis gratuitement à disposition de la Commune par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) qui assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il est accessible directement via le lien disponible sur le site de la commune

La saisine par voie électronique (SVE) n'a cependant pas vocation à se substituer aux dépôts des demandes sous format papier.

Par ailleurs, le choix de ce téléservice et la volonté de l'utilisateur de s'en saisir, exclut par la même toute autre possibilité de saisine par voie électronique, notamment par voie de courriel.

Il ne fait toutefois pas échec à la possibilité de déposer les dossiers via l'interface AD'AU déployée par les services de l'État – accessible sur [servicepublic.fr](#) - , également directement raccordé au logiciel d'instruction OpenADS.

Ainsi, à compter de la mise en œuvre effective de ce service dématérialisé (SVE) soit au 1^{er} janvier 2022, les demandeurs auront la possibilité de déposer leurs dossiers de DEUX manières :

1. **Sous format papier**, la numérisation des pièces relevant de la compétence du service concerné ;
 2. **Sous format numérique**, soit via la plateforme SVE IDE'AU, soit via l'interface AD'AU ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet,

Délibération N° 36-2021

Objet : poste d'adjoint technique

Suite à la radiation des cadres de l'adjoint technique en poste exerçant les fonctions de cantinière, poste créé par délibération en date du 18/10/1991, le Conseil Municipal décide de maintenir ce poste à 26/35eme.

Délibération N° 37-2021

Objet : Adhésion au CNAS

Suite à l'arrivée d'un nouvel adjoint technique au 1^{er} janvier 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de cotiser au CNAS pour le nouvel agent afin qu'il bénéficie des mêmes avantages que l'ensemble du personnel.

Délibération N° 38-2021

Objet : Logement de la poste

Comme il avait été débattu à la précédente réunion de conseil, considérant le coût élevé des travaux à réaliser, le conseil municipal avait souhaité une estimation du bien auprès de l'agence Jouan immobilier à Ygrande. Madame le Maire présente l'estimation comprise entre 10000 et 15000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la vente à l'agence Jouan Immobilier pour un montant de 15000€ négociable et Mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches.

Délibération N° 39-2021

Objet : Pré-inscription au plan de relance acquisition de matériels informatiques reconditionnés

Dans le cadre du plan de relance, l'État finance l'acquisition de matériels informatiques reconditionnés pour les communes situées en zone de revitalisation rurale dans la limite de 40000€. Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander l'inscription dans ce programme pour l'acquisition de trois ordinateurs portables qui permettraient de créer un point numérique pour la population

Délibération N° 40-2021

Objet : Départ en retraite anticipée de la secrétaire de mairie au 1^{er} juillet 2022

Madame le Maire donne lecture du courrier recommandé de la secrétaire de mairie souhaitant faire valoir ses droits à une retraite anticipée au 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir son remplacement, afin de permettre au nouvel agent de travailler en binôme, le Conseil Municipal décide de créer un poste temporaire du 1^{er} avril au 30 juin à 35h semaine et Mandate Madame le Maire pour la publication du poste.

Décision modificative n°5 : crédit – bail

FONCTIONNEMENT

dépenses		recettes	
Article	montant	Article	montant
023 virement à section d'invest	30192,00	7688 autres	1471,00
60632 fourniture petit équip	-28 721,00		
	1471,00		1471,00

INVESTISSEMENT

dépenses		recettes	
Article	montant	Article	montant
2764 créances sur des particuliers	40000,00	021 virement de section fonct	30192,00
		2764 créances sur des particuliers	9808,00
	40000,00		40000,00

Total dépenses	41471,00	Total recettes	41471,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Questions diverses

Commission des travaux : réunie le 13/12 à 14h afin de faire établir des devis de travaux de voirie.

Exposition HADRA : l'association propose une exposition à la salle polyvalente.

Projet de garderie : demander une autre étude en changeant le lieu d'implantation